

accord amiable pour chèque impayé

Par ANSELIN, le 20/03/2013 à 09:50

Madame, Monsieur,

Je sollicite votre temps pour me guider et m'expliquer peut être les démarches à faire auprès de mon agence.

En effet, en octobre 2012, j'ai payé mon loyer de 650e par chèque qui malheureusement n'a pas été honoré par ma banque auprès de l'agence. (maman seule avec une enfant et situation précaire).

J'ai contacté l'agence de suite, je paie le loyer de 650e sans déduire l'AL d'un montant de 116,38e qui leur ai versé directement par la caf. Ainsi, je rembourse 116,38 tous les mois!

Je souhaiterais savoir si l'agence a le droit de garder le chèque?

Merci de votre aide,

Avec mes sincères salutations.

M'elle ANSELIN.S.